

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération CC_2018_090

OBJET :

COMMISSION N°4,

Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de requalification de la rue du Joncquoy à CAMPHIN EN CAREMBAULT

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à NOMAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M.

Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme

Laure LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme

Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis

MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO,

Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice

BALENT, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE

Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT

M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC_2018_80 à 103)

Absents :

M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M.

Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric

SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

Délibération CC_2018_090

COMMISSION N°4

Délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour assurer les travaux de requalification de la rue du Joncquoy à CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Le Conseil Communautaire

Considérant que dans le cadre de sa compétence voirie, la Pévèle Carembault est compétente pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification de la rue du Joncquoy (RD 41) sur la commune de Camphin-en-Carembault.

Considérant que le programme des travaux concerne la réfection de la chaussée par le Département et la requalification des abords (trottoirs et parking) par la CCPC. Ces travaux sont estimés à 454 000 €HT pour le Département et de 475 000 € pour la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Considérant qu'afin de n'avoir qu'une seule entreprise pour réaliser les travaux du Département et de la Pévèle Carembault, il est décidé de ne lancer qu'un seul marché public avec 2 rubriques distinctes. Qu'il convient donc d'établir une convention de partenariat entre le Département et la Pévèle Carembault pour la réalisation de ses travaux.

Considérant que la présente convention conclue entre le Département et la Communauté de Communes Pévèle Carembault a pour objet de préciser :

- les modalités techniques, administratives, et financières des travaux prévus ;
- les responsabilités des parties lors des opérations de travaux ;
- les conditions d'occupation des dépendances du domaine public routier départemental

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour 50 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de la réfection de la rue du Joncquoy – RD41 à CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.
- D'autoriser son Président à signer tout avenant ou tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

